



ARRETE DU MAIRE

Objet :

OUVERTURE DE LA MAIRIE DE SEEZ

Le Maire de la Commune de Séez, Lionel ARPIN,

VU l'article L 2122-28 et L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n°2008-015 du 1^{er} avril 2008,

VU l'arrêté n°2010/010 du 17 février 2010,

VU l'arrêté n°2011/108 du 9 août 2011,

VU l'arrêté n°2017/027 du 14 mars 2017,

VU l'arrêté n°2021/056 du 23 mars 2021,

VU l'arrêté n°2022/099 du 24 mai 2022,

VU l'arrêté n°2023/080 du 9 août 2023,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter les horaires de la mairie à la fréquentation des services municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1 –

L'article 1 de l'arrêté n°2023/080 est modifié comme suit :

Le service accueil de la Mairie de SEEZ à la Maison de Séez – Bureau Information Services (25 rue Célestin Freppaz) est ouvert au public :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

L'agence Postale Communale (25 rue Célestin Freppaz) est ouverte au public :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Le service Etat civil, Péri-scolaire de la Mairie de SEEZ (25 rue Célestin Freppaz) est ouvert au public :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Le service urbanisme de la Mairie de SEEZ (5 place de la Mairie) est ouvert au public les :

- Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

Les services de la Médiathèque – Maison D'Emilien (9 rue Saint Pierre) sont ouverts au public :

- Mardi : 16h00-18h30
- Mercredi : 10h00-12h00 ; 16h00-18h30
- Jeudi : 10h00-12h00
- Vendredi : 16h00-18h30
- Samedi : 10h00-12h00 / 16h00-18h30

Ces dispositions prendront effet à compter du 1^{er} juin 2025.

ARTICLE 2 –

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Trésorier Principal.

Fait à Séez, le 27 mai 2025.

**Le Maire,
Lionel ARPIN**



Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20250527-2025-059-AR
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Date de mise en ligne le 28/05/2025